



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2019-077

PUBLIÉ LE 15 MARS 2019

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de Loir-et-Cher

R24-2019-03-14-003 - DECISION N° 2019-DD41- OSMS-0005 portant nomination de Monsieur Pierre GOUABAULT, directeur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « la Bonne Eure » à Bracieux en qualité de directeur par intérim de l'EHPAD du Grand Mont à Contres (41) (3 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de
Loir-et-Cher

R24-2019-03-14-003

DECISION N° 2019-DD41- OSMS-0005
portant nomination de Monsieur Pierre GOUABAULT,
directeur de l'établissement
d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
(EHPAD) « la Bonne Eure » à
Bracieux en qualité de directeur par intérim
de l'EHPAD du Grand Mont à Contres (41)

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE – VAL DE LOIRE**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LOIR ET CHER

**DECISION N° 2019-DD41- OSMS-0005
portant nomination de Monsieur Pierre GOUABAULT, directeur de l'établissement
d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « la Bonne Eure » à
Bracieux en qualité de directeur par intérim
de l'EHPAD du Grand Mont à Contres (41)**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD, directrice générale de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire à compter du 4 avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière et modifiant les modalités d'indemnisation des intérimaires du personnel de direction ;

Vu le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière,

Vu la circulaire n° DGOS/DGCS/2012/241 du 19 juin 2012 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière ;

Vu la décision n°2018-DG-DS41-0001 en date du 8 janvier 2018, portant délégation de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire à Monsieur Eric VAN WASSENHOVE en tant que délégué départemental de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté du centre national de gestion en date du 18 décembre 2017 nommant et titularisant Monsieur Pierre GOUABAULT dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux en qualité de directeur de l'EHPAD « la Bonne Eure » à Bracieux, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'arrêté du centre national de gestion en date du 13 juillet 2012, nommant Madame Christine POINTET en qualité de directrice stagiaire de l'EHPAD de Contres ;

Vu l'avis favorable de la CAPN en date du 12 mars 2019 pour le détachement de Madame Christine POINTET, en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier de Bourg-en-Bresse à compter du 18 mars 2019 ;

Vu la décision n° 2019-DD41-OSMS-0001 du 10 janvier 2019, portant nomination de Monsieur Pierre GOUABAULT, directeur de l'EHPAD « la Bonne Eure » à Bracieux en qualité de directeur par intérim de l'EHPAD du Grand Mont à Contres ;

Vu la prime de Fonctions et de Résultats de 2018 de Monsieur Pierre GOUABAULT ;

Considérant la nécessité d'assurer l'intérim des fonctions de directeur de l'EHPAD du Grand Mont à Contres ;

Considérant l'accord de Monsieur Pierre GOUABAULT, directeur de l'EHPAD « la Bonne Eure » à Bracieux pour assurer l'intérim de direction de l'EHPAD du Grand Mont à Contres ;

DECIDE

Article 1er : Monsieur Pierre GOUABAULT, directeur de l'EHPAD « la Bonne Eure » à Bracieux est chargé d'assurer l'intérim de direction de l'EHPAD du Grand Mont à Contres, à compter du 16 mars 2019 jusqu'à la nomination d'un directeur titulaire ;

Article 2 : Une majoration de 1 du coefficient multiplicateur sera appliquée à la part fonctions de Monsieur Pierre GOUABAULT le temps de sa période d'intérim. Le versement mis en place est mensuel à terme échu.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai de droit commun de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au Recueil des Actes Administratifs :

- Soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de santé du Centre-Val de Loire
Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1
- Soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1

Article 4 : La directrice générale de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire, le délégué départemental de Loir-et-Cher, le président du conseil d'administration de l'EHPAD du Grand Mont à Contres, le trésorier payeur général de Loir-et-Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Fait à Blois, le 14 mars 2019
Pour la directrice générale
de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire
et par délégation,
Le délégué départemental de Loir-et-Cher,
Signé : Eric VAN WASSENHOVE